

nature à détruire notre autonomie, et à amener infailliblement des conflits de séparation définitive.

Laissez-moi également vous donner, monsieur le président, l'opinion d'un autre homme qui occupe une position très importante dans les affaires publiques de ce pays, et qui, je crois, partageait l'opinion du député de Jacques-Cartier. Je veux parler de vous-même, monsieur le président, lorsque vous déclariez, dans cette Chambre, le 1er mars 1910 :

Malgré le regret que j'en éprouve, je me sens obligé de protester hautement à la fois contre la politique du gouvernement et contre celle de mon propre parti, sur cette question de la création d'une marine Canada-impériale, ou d'une contribution en argent.

Ces paroles étaient prononcées par l'honorable député, parce que, à cette époque, on avait décrété la création d'une marine navale. Et il ajoutait :

Et en me levant pour appuyer l'amendement proposé par l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk), par lequel il demande un appel au peuple préalablement à aucune décision en cette matière, j'ai la pleine conscience de n'obéir qu'à la stricte dictée de mon respect pour le peuple et les institutions de ce pays, comme l'honorable député l'a fait lui-même.

Je reviendrai maintenant, pour un instant, à l'opinion de ce grand personnage que l'on appelle lord Milner, qui est passé au Canada en 1909 ou 1910, et qui, donnait son opinion sur les moyens de défense, non seulement du Canada, mais de toutes les colonies et de l'empire britannique lui-même.

Voici ce qu'il disait dans un discours prononcé à Vancouver :

J'ai dit que le Canada n'est pas le seul grand pays. Mais il est le seul qui forme partie d'un groupe de pays qui a un solide point d'appui dans tous les coins du monde. Ce groupe n'a qu'à se donner la main et à s'organiser convenablement pour maintenir tout son prestige à peu de frais relativement pour ceux qui le composent, et commander le respect à tous, et conséquemment, pour jouir de toute la puissance et de toute la sécurité que, seuls, le prestige et le respect peuvent assurer à une nation parmi les nations de l'univers. Sans doute, le Canada, s'il doit avoir sa place dans cette union, devra augmenter ses forces militaires, comme il se propose de le faire, je crois. Mais il ne devra pas faire plus qu'il ne serait nécessaire en tout cas pour mériter sa propre estime, ou avantageux pour assurer la virilité de sa population, et il ne devra certainement pas faire autant qu'il serait tenu de faire de toute nécessité, s'il désirait se tenir à part.

Et plus tard, dans un discours qu'il faisait à Toronto, son langage avait été encore plus significatif.

Sans doute, la situation générale serait encore plus forte si tous les états autonomes adoptaient la ligne de conduite que l'Australie semble disposée à suivre : créer une milice

M. MARCILE (Bagot).

et jeter les bases d'une flotte. Quant à moi, je verrais avec plaisir l'adoption de cette ligne de conduite, sinon pour soulager le fardeau du Royaume-Uni, du moins pour assurer la puissance et la dignité de l'empire en général, par l'influence qu'elle exercerait en temps de paix et par la sécurité qu'elle donnerait en temps de guerre.

Il n'est pas question de déplacer les fardeaux, mais de créer de nouveaux centres de force. Pour cette raison, je n'ai jamais été grand admirateur du projet de demander aux états autonomes de participer au maintien de l'armée et de la marine du Royaume-Uni, bien que, comme preuve du sentiment de solidarité qui règne dans l'empire, cette participation soit bien accueillie et précieuse, en attendant qu'on la remplace par quelque chose de mieux. Mais je suis certain que la forme que prendra définitivement et que devra prendre la coopération impériale dans ce champ d'action, la forme la plus compatible avec la dignité des différents états et la plus propre à assurer leur puissance collective et leur union, sera le développement de leurs moyens de défense respectifs en matériel de guerre et en hommes.

Voilà l'opinion d'un homme qui, d'après moi, mérite la considération de ce Gouvernement. Je crois qu'il devrait prendre en considération les suggestions faites par lord Milner, lorsqu'il déclarait, lors de son passage au Canada, que le meilleur moyen à prendre pour aider l'empire britannique, n'est pas de faire une contribution au trésor impérial, mais bien l'organisation d'une marine telle que l'Australie le fait, et telle que le Canada devrait le faire, non seulement pour la défense du pays sur terre, mais encore pour l'organisation d'une milice navale.

Cette affirmation, comme je le disais tantôt, devrait faire réfléchir le Gouvernement et le porter à adopter la ligne de conduite approuvée par ce Parlement lors de l'adoption de la résolution du 29 mars 1909, et mise en pratique par la loi navale de 1910.

Mais il y a une raison majeure qui fait dévier le Gouvernement du droit chemin.

C'est que, en 1911, nous avons eu une élection générale et vingt-deux de ceux qui forment la majorité du Gouvernement ont été élus en jurant à leurs électeurs de faire rappeler la loi navale de 1910, et même en se prononçant contre toute aide à l'empire britannique, réclamant que nous ne devions rien à l'Angleterre et que tout ce que nous avions à faire était de demeurer dans le statu quo.

Je n'ai aucun doute, monsieur le président, qu'une entente est intervenue entre le Gouvernement et ces vingt-deux députés et c'est pour remplir une partie des conditions de cette entente qu'on ne parle pas maintenant de marine canadienne, mais de contribution. Mais, monsieur le président, on est obligé d'admettre que, plus tard, le Gouvernement annoncera une politique permanente. Quelle sera cette po-